


Numéro	DL210430-JNC01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences des communes	
Objet	Organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 2	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 mai 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le dix mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDL Antoine, FROEHL Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	4 mai 2021
Date de publication délibération :	12 mai 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 mai 2021

II. ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM LOCAL PORTANT SUR L'INTERDICTION DES VÉHICULES CRIT'AIR 2

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite d'orientation des mobilités, a rendu obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) dans les territoires concernés par le non-respect de manière régulière des normes de qualité de l'air.

Dans ce cadre, qui pourrait encore être contraint par la loi Climat en préparation, le calendrier de mise en œuvre de la ZFEm projeté par l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules classés « Crit'Air 2 ».

Ainsi, sur chaque commune qui validera ce calendrier, sauf dérogation, l'ensemble des véhicules « Crit'Air 2 », c'est-à-dire les véhicules Euro 5 essence ou hybride commercialisés entre 2006 et 2010 ainsi que les véhicules diesel Euro 5 et Euro 6 commercialisés à partir de 2011, ne pourront plus circuler.

Vu les articles LO1112-1 à LO1112-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les articles R1112-1 à R1112-17 du même Code,

Considérant que la circulation des véhicules sur le ban communal relève des attributions du Maire et qu'il est de sa faculté de proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité,

Considérant l'impact socio-économique majeur de la mesure d'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » proposée par l'eurométropole de Strasbourg dans le cadre du calendrier de déploiement de la ZFEm,

Considérant la nécessité d'associer la population illkirchoise à cette décision pour son application sur le ban communal,

Considérant, d'une part, la nécessité d'arrêter une position avant le 12 juillet 2021, date de la proposition au conseil eurométropolitain du projet de mise en œuvre de la ZFEm et, d'autre part, les termes de l'article LO1112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'annuler la délibération DL210413-JNC01 du 21 avril 2021 relative à l'organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules « Crit'Air 2 »**

Numéro	DL210430-JNC01	2/2
Matière	9.1.Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

- **D'approuver la mise en œuvre d'un référendum local portant sur l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, selon les modalités suivantes :**
 - o **Jour du scrutin : dimanche 11 juillet 2021**
 - o **Lieu du scrutin : bureaux de votes indiqués sur les cartes électorales**
 - o **Projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs :**

La mise en œuvre d'une ZFEm (Zone à Faibles Émissions Mobilité) sur le territoire de l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » (essence et diesel). Êtes-vous favorable à l'application de cette interdiction sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden ?
 - o **Mise à disposition du dossier d'information sur l'objet du référendum : hôtel de ville aux horaires d'ouverture et information sur le site internet de la commune**
- **D'inscrire au Budget les dépenses relatives à l'organisation de ce référendum.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEUUX Rémy

Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS

